



Schola Europaea  
Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2010-D-114-fr-1

Orig. : FR

Version : FR

## **Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes**

---

14, 15 et 16 avril 2010 à Bruxelles

### III. COMMUNICATIONS ECRITES

#### a) Résultats des procédures écrites :

**Résultat de la procédure écrite : 2009/36 – document : 2009-D-117-fr-3 Postes de détachés aux cycles maternel, primaire et secondaire – par école – année scolaire 2010-2011 ; - document : 2011-D-2009-fr/en/de-1 Addendum au document 2009-D-117-fr-3**

Par voie de la procédure écrite lancée le 9 décembre 2009 et s'achevant le 6 janvier 2010, le Conseil supérieur a accepté :

- le document cité en objet concernant les demandes de créations et de suppressions de postes d'enseignants pour septembre 2010 et prévisions pour 2011 / Postes existants et non pourvus à pourvoir ou à recréer en septembre 2010 / Postes existants et non pourvus (à la demande de l'école) par école et par cycle, ainsi qu l'addendum à ce document

Résultat des votes :

28 oui : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Représentants des parents, Représentants du Comité du personnel.

0 non

3 abstentions : Belgique, France, Italie.

- de fixer la date du 15 juin comme date limite pour la confirmation du pourvoi des postes par les Etats membres, afin de permettre aux écoles de prendre les mesures nécessaires en temps utile pour assurer l'organisation de la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Résultat des votes :

30 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Représentants des parents, Représentants du Comité du personnel.

0 non

1 abstention : France.

## **Résultat de la procédure écrite : 2009/37 – document : 2009-D-199-fr-2 Analyse des taux de redoublement et des notes négatives en 2009**

Par voie de la procédure écrite lancée le 9 décembre 2009 et s'achevant le 6 janvier 2010, le Conseil supérieur a accepté la proposition du Comité pédagogique mixte de mise en place d'un Groupe de travail qui, sur la base du document cité en objet aura pour mandat d'élaborer des directives précises concernant des mesures structurelles et de veiller, en collaboration avec les inspecteurs et les directions des écoles, à leur mise en œuvre par des initiatives pédagogiques concrètes appropriées.

La composition du Groupe de travail sera la suivante :

- Le Secrétaire général adjoint, Président
- Les inspecteurs responsables pour : les mathématiques, les matières scientifiques, la physique, la chimie, la biologie
- Un inspecteur responsable pour l'enseignement d'une des Langues 2 et 3
- Un représentant des directeurs
- Un représentant des directeurs adjoints du cycle secondaire
- Un représentant des enseignants
- Un représentant des parents
- Un représentant de la Commission européenne
- Un coordinateur de cycle

Résultat des votes :

30 oui : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Représentants des parents, Représentants du Comité du personnel.

0 non

1 abstention : Allemagne

## **Résultat de la procédure écrite : 2009/38 – document : 311-D-2009-fr-1 Contrats de Catégorie II**

Par voie de la procédure écrite lancée le 9 décembre 2009 et s'achevant le 6 janvier 2010, le Conseil supérieur a approuvé :

- le modèle de contrat de Catégorie II qui figure en annexe I du document cité en objet .

Résultat des votes :

26 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

3 abstentions : Espagne, Grèce, Lituanie.

- l'acte de délégation en annexe IV du document cité en objet, donnant compétence aux Directeurs d'école pour conclure les accords visés à l'article 29 de la Convention portant Statut des Ecoles européennes (voir note de page, sous le point II, page 3/18).

Résultat des votes :

25 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

1 non : Commission européenne.

3 abstentions : Espagne, Grèce, Lituanie.

## **Résultat de la procédure écrite : 2009/39 – document : 2009-D-305-fr-2 Plan ICT**

Par voie de la procédure écrite lancée le 9 décembre 2009 et s'achevant le 6 janvier 2010, le Conseil supérieur a accepté le Plan ICT élaboré par le Groupe de pilotage, présenté dans le document 2009-D-305-fr-2.

Résultat des votes :

20 oui : Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Lettonie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Tchéquie.

1 non : Commission européenne.

8 abstentions : Allemagne, Belgique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Slovaquie.

**Procédure écrite : 2009/40 – document : 2009-D-1010-fr-4 Section linguistique italienne à l’EE de Francfort**

Par voie de la procédure écrite lancée le 17 décembre 2009 et s’achevant le 7 janvier 2010, le Conseil supérieur

- a donné son accord pour le report des montants excédentaires contribués sur les budgets 2010 et 2011 par voie d’une reprise comptable et d’approuver les modalités de mise en œuvre prévues dans le document cité en objet.
- a donné mandat au Secrétaire général de poursuivre les négociations concernant le financement de la section linguistique italienne à l’EE de Francfort.

Résultat des votes :

29 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

0 abstention

**Résultat de la procédure écrite : 2009/41 – Requête du Royaume-Uni concernant l’inspection des personnels détachés dans les Ecoles européennes**

Par voie de la procédure écrite lancée le 21 décembre 2009 et s’achevant le 11 janvier 2010, le Conseil supérieur a approuvé le texte tel que formulé ci-dessous.

*« Compte tenu du nombre croissant d’enseignants détachés par les autorités britanniques et de l’importance corrélative des tâches d’inspection à réaliser, le Royaume-Uni peut, de sa propre initiative, désigner des inspecteurs sans lien contractuel ou statutaire avec les Ecoles européennes pour assister ses deux inspecteurs en titre dans leurs tâches d’inspection du personnel détaché par les autorités britanniques, conformément aux dispositions du Statut du personnel détaché auprès des Ecoles européennes et des textes réglementaires en la matière.*

*Le nom des ces inspecteurs sera communiqué au Secrétaire général qui en informera les Conseils d’inspection, le Conseil supérieur ainsi que les écoles.*

*La délégation d’une partie des tâches d’inspection à des inspecteurs agissant en qualité d’assistants externes se réalise sous la seule responsabilité des autorités britanniques et à leurs frais, en manière telle qu’aucune dépense complémentaire afférente à la désignation de ces assistants externes ne pourra être portée en compte du budget des Ecoles européennes, à l’exception du remboursement des frais de voyage et de séjour auxquels ils seront exposés en lieu et place des inspecteurs nationaux en titre désignés par le Conseil supérieur. Ce remboursement sera effectué conformément aux dispositions en vigueur pour les inspecteurs des Ecoles européennes à l’intérieur des crédits totaux alloués pour les inspections dans le cadre du plan annuel d’activités.*

*Une planification des visites d’inspection des enseignants précisant si elles seront effectuées par les inspecteurs en titre ou leur(s) assistant(s) sera envoyée au Bureau du Secrétaire général avant tout déplacement dans les écoles. »*

Résultat des votes :

31 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie,

Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Représentants des parents, Représentants du Comité du personnel.

0 non

0 abstention

**Résultat de la procédure écrite : 2010/01 – Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 2, 3 et 4 décembre 2009 – Document : 912-D-2009-fr-1**

Par voie de la procédure écrite lancée le 6 janvier 2010 et s'achevant le 19 janvier 2010, le Conseil supérieur a approuvé les décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 2,3 et 4 décembre 2009 – Document : 912-D-2009-fr-1.

Résultat des votes :

28 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

1 abstention : Pays-Bas.

**Résultat de la procédure écrite : 2010/02 – Décisions de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 2 décembre 2009 – Document : 1112-D-2009-fr-1**

Par voie de la procédure écrite lancée le 6 janvier 2010 et s'achevant le 19 janvier 2010, le Conseil supérieur a approuvé les décisions de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 2 décembre 2009 – Document : 1112-D-2009-fr-1.

Résultat des votes :

29 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

0 abstention

**Résultat de la procédure écrite : 2010/03 – Procès-verbal définitif de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes concernant le renouvellement du mandat du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint**

Par voie de la procédure écrite lancée le 6 janvier 2010 et s'achevant le 19 janvier 2010, le Conseil supérieur a approuvé le procès-verbal définitif de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes concernant le renouvellement du mandat du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint – document : 1012-D-2009-fr-2.

Résultat des votes :

29 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

0 abstention

**Résultat de la procédure écrite : 2010/04 – Adaptation annuelle des traitements du personnel détaché, du Secrétaire général et des chargés de cours applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 - document : 2211-D-2009-fr-2**

En date du 7 janvier 2010 le Secrétaire général a lancé une procédure écrite relative à l'adaptation annuelle des salaires. Cette procédure s'achevait le 21 janvier 2010. Un rectificatif à ce document en versions anglaise et française a été envoyé par procédure écrite le 20 janvier, celle-ci s'achevant le 25 janvier 2010 à 12 heures.

Par la présente, je vous informe que le Conseil supérieur a approuvé le document : 2211-D-2009-2 Adaptation annuelle des traitements du personnel détaché, du Secrétaire général et des chargés de cours applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Résultat des votes :

28 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

1 abstention : Italie.

### **Résultat de la procédure écrite 2010/05 – Nomination de l'inspectrice suédoise pour le cycle secondaire**

Par voie de la procédure écrite lancée le 12 janvier 2010 et s'achevant le 26 janvier 2010, le Conseil supérieur a accepté de désigner **Mme Karin NILSSON** à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 en qualité de membre suédois du Conseil d'inspection secondaire, en remplacement de M. John EVERTSSON.

Résultat des votes :

29 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

0 abstention

### **Résultat de la procédure écrite 2010/06 – Nomination de l'inspecteur polonais pour le cycle secondaire**

Par voie de la procédure écrite lancée le 1<sup>er</sup> février 2010 et s'achevant le 15 février 2010, le Conseil supérieur a accepté de désigner **M. Konrad Leszczynski** à partir du 1<sup>er</sup> février 2010 en qualité de membre polonais du Conseil d'inspection secondaire, en remplacement de Mme Maria Mazur.

Résultat des votes :

29 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

0 abstention

### **Résultat de la procédure écrite 2010/08 – Suppression d'un poste d'enseignant de classe maternelle à l'Ecole de Luxembourg II à partir du 1er septembre 2010**

Par voie de la procédure écrite lancée le 23 février 2010 et s'achevant le 9 mars 2010, le Conseil supérieur a approuvé la suppression d'une classe et donc d'un poste d'enseignant danois de maternelle à l'Ecole de Luxembourg II à partir du 1er septembre 2010.

Résultat des votes :

28 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

0 non

1 abstention : Grèce.



**Résultat de la procédure écrite : 2010/12 – Procès-verbal définitif de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 2, 3 et 4 décembre 2009 – Document : 812-D-2009-fr-2**

Par voie de la procédure écrite lancée le 18 mars 2010 et s'achevant le 29 mars 2010, le Conseil supérieur a approuvé le procès-verbal définitif de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 2, 3 et 4 décembre 2009 – Document : 812-D-2009-fr-2.

Résultat des votes :

31 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Interparents, Comité du personnel.

0 non

0 abstention

**Résultat de la procédure écrite : 2010/13 – Procès-verbal définitif de la réunion non-élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 2, 3 et 4 décembre 2009 – Document : 2010-D-33-fr-2**

Par voie de la procédure écrite lancée le 29 mars 2010 et s'achevant le 6 avril 2010, le Conseil supérieur a approuvé le procès-verbal définitif de la réunion non-élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 2,3 et 4 décembre 2009, Bruxelles.

Résultat des votes :

31 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Commission européenne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, O.E.B., Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Interparents, Comité du personnel.

0 non

0 abstention

**b) Contrats de 9 ans prolongés exceptionnellement en 2010/2011 - – 2010-D-14-fr- et Addendum**

Le Conseil supérieur a été informé des décisions prises par les Etats membres de prolonger le détachement des enseignants repris dans la liste figurant dans le document présenté, pour une année supplémentaire, au-delà de la période de 9 ans s'achevant au 31 août 2010. Cette disposition ne concerne que les enseignants détachés à partir de septembre 1989.

**c) Rapport d'activité du Président de la Chambre de recours – année 2009 – 2010-D-32-fr-1**

Le Conseil supérieur prend note du rapport d'activité du Président de la Chambre de recours – année 2009.

**d) Rapport annuel « Statistiques sur l'intégration des élèves « SEN » 2010-D-431-fr-3**

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel « Statistiques sur l'intégration des élèves « SEN »

**e) Rapport de l'IAS concernant la gestion des ressources humaines – 2010-D-152-fr-2**

Le Conseil supérieur prend note du rapport concernant la gestion des ressources humaines.

**f) Désignation des Directeurs et des Directeurs Adjointes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 – 2010-D-153-fr-1**

Le Conseil supérieur prend note de la désignation des Directeurs et Directeurs Adjointes.

**g) Rapport de la délégation britannique sur l'état d'avancement de la transformation de l'Ecole européenne de Culham en Academy – 2010-D-313-fr-1**

Le Conseil supérieur prend note du rapport de la délégation britannique sur l'état d'avancement de la transformation de l'Ecole européenne de Culham en Academy – 2010-D-313-fr-1

**V. POINTS A.**

Les points A suivants ont été approuvés par le Conseil supérieur :

**A. 1. NOMINATIONS STATUTAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 – 2010-D-203-fr-1**

**NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CORPS ENSEIGNANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DU COMITE DU PERSONNEL**

Propositions du corps enseignant, résultant d'élections qui se sont déroulées dans chaque Ecole européenne:

Il est proposé que les membres du corps enseignant ci-après soient désignés comme représentants du corps enseignant dans les Conseils d'administration et comme membres du Comité du personnel :

ALICANTE:                      Cycle secondaire                      M. Timothy RATCLIFFE  
(suppléante : Mme Michaela WILLIAMS)

   Cycle primaire                      Mme Marisa MARTÍNEZ DE RITUERTO  
(suppléante : Mme Rebecca COLE)

BERGEN:                      Cycle secondaire                      Mme Nienke STEENBEEK

		(suppléant : M. Anthony CHECKETT)
	Cycle primaire	Mme Hilde VANDENHENDE (suppléant : M. Marc TILLEMANS)
BRUXELLES I:	Cycle secondaire	M. Denis ROGER-VASSELIN (suppléant : Mme Maire MAIRTIN)
	Cycle primaire	M. Jacquie BOITHIAS (suppléant : Mme Marta NOTIVOL)
BRUXELLES II:	Cycle secondaire	Mme Brigitte DE VOS (suppléant : M. Yves SUPRIN)
	Cycle primaire	Mme Marja LAMMINPÄÄ-SIRVIO (suppléante : Mme Hazel LEWIS)
BRUXELLES III:	Cycle secondaire	M. Olivier SAUSSEY (suppléant : M. Luc BLOMME)
	Cycle primaire	M. Christophe CAILTON (suppléante : Mme Hilde QUINTIN)
BRUXELLES IV :	Cycle primaire	M. Jean-Louis DEGEYTER (suppléant : M. Finbarr HURLEY)
CULHAM:	Cycle secondaire	M. Frank WRIGHT (suppléant : M. Nicolas BOUNET)
	Cycle primaire	Mme Nathalie GUSTIN (suppléante: Mme Harriet SUGDEN )
FRANCFORT	Cycle secondaire	M. Thomas McINERNEY (suppléant : Mme Christiane DELEYE)
	Cycle primaire	Mme Bernadette FAYMONVILLE (suppléante : Mme Nicole COECKELBERGHS)
KARLSRUHE:	Cycle secondaire	M. Jean-Louis BOURGEOIS (suppléante : Mme Doris STRICKER)
	Cycle primaire	Mme Ghislaine SPENLÉ (suppléante : Mme Dagmar GABRIEL)
LUXEMBOURG I:	Cycle secondaire	M. Emmanuel de TOURNEMIRE (suppléant : M. Daniel VANDEVOIR)
	Cycle primaire	M. Olivier CRESSELY (suppléante: Mme Eva BONDESSON)
LUXEMBOURG II:	Cycle primaire	M. Francis CHARUEL (suppléante : Mme Sarah BARLOW)

MOL:	Cycle secondaire	M. Boris GASSELING (suppléante: Mme Ulrike HELLER)
	Cycle primaire	M. Tom CLAES (suppléant: M. Otto VAN HERWIJEN)
MUNICH:	Cycle secondaire	M. Paul MILES (suppléant: M. Stephan SPRENGER)
	Cycle primaire	M. Michel WARLET (suppléante: Mme Patrizia MAZZADI)
VARESE:	Cycle secondaire	Mme Claudine VALESIO (suppléant : M. Joao GODINHO)
	Cycle primaire	Mme R. HAMER (suppléant : M. Caspar VELTMAN)

## **NOMINATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Propositions des Associations de parents d'élèves: il est proposé que les parents ci-après soient désignés comme représentants des Associations de parents d'élèves dans les Conseils d'administration:

- ALICANTE: M. Ramón VILLOT (Président)  
Mme Sophia BONNE (Vice-présidente)
- BERGEN: Mme Andrea STADTHALTER (Présidente)  
Mme Frédérique BISSERIER et M. Peter REIMANN (Vice-présidents)
- BRUXELLES I: M. Pierre CHORAINE (Président)  
M. Richard FRIZON (Vice-président secondaire)  
Mme Isabelle DURIEUX (Vice-présidente primaire)
- BRUXELLES II: M. Egbert HOLTHUIS (Président)  
Mme Agnès LAHAYE (Vice-présidente administrative)  
M. José Antonio SANCHEZ (Vice-président pédagogique)
- BRUXELLES III: Mme Hélène CHRAYE (Présidente)  
M. Alexander GEE (Vice-président administratif)
- BRUXELLES IV : Mme Erika SCHULZE (Présidente)  
M. Arjen BOUTER (Trésorier)
- CULHAM: Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu en automne 2010.
- Pour 2009/2010 :  
Mme Astrid NIELSEN-SCHUURMANS (Présidente)  
Mme Antonella SHORROCK (Vice-présidente primaire)  
M. Paul REAST (Vice-président secondaire)
- FRANCFORT M. Livio STRACCA (Président)  
Mme Maria PAPANICOLAOU (Vice-président)
- KARLSRUHE: Mme Cindy VAN VELZEN (Présidente)  
Mme Ana GOREY (Vice-présidente)  
Mme Sarah WINTHROP (Communications Officer of the PA)

LUXEMBOURG I: Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu en 2010  
Pour 2009/2010 :  
M. Ian DENNIS (Président)  
Mme Monique LOOS (Vice-présidente administratif)  
Mme Isabel LEITE (Vice-présidente pédagogique secondaire)

LUXEMBOURG II: Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu  
en 2010.

Pour 2009/2010 :  
M. Ian DENNIS (Président)  
M. Luca MARTINELLI (Vice-président)

MOL: Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu 2010.

Pour 2009/2010:

Mme Annelies VAN RIET (Présidente)  
Mme Gertrud LÖVESTAM (Vice-présidente)

MUNICH: M. Tom de BACKER (Président)  
M. Georg WEBER (Vice-président)

VARESE: M. L. RECALCATI (Président)  
M. H. NIEMAN et M. S. CORDEIL (Vice-présidents)

**PRESIDENTS DU CONSEIL SUPERIEUR, DU COMITE BUDGETAIRE, DES  
CONSEILS D'INSPECTION ET DU COMITE PEDAGOGIQUE MIXTE**

Selon l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil supérieur, la présidence des Conseils et Comités devrait être assurée pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2010 au 31 juillet 2011 par :

M. Mme Dana ČULÁKOVÁ	Présidente du Conseil supérieur et Chef de délégation
M. Tomáš SOBČÁK	Président du Comité budgétaire
Mme Margita NEVRLOVÁ	Président du Conseil d'inspection maternel et primaire et du Comité pédagogique mixte
Mme Jana HANDZELOVÁ	Président du Conseil d'inspection secondaire et du Comité pédagogique mixte

**A. 2. Adaptation de textes réglementaires en fonction des décisions du Conseil supérieur concernant la réforme – 2010-D-183-fr-1**

Le Conseil supérieur approuve les propositions de modifications du Chapitre X du Règlement général des Ecoles européennes, relatif au Conseil d'administration. Une nouvelle version du règlement général est publiée sur le site web : [www.eurisc.eu](http://www.eurisc.eu).

**A. 3. Classeur européen – 3<sup>ème</sup> année Sciences humaines – 2010-D-461-fr-3**

Le Conseil supérieur approuve l'adoption du classeur européen comme outil didactique pour les Sciences humaines en 3<sup>ème</sup> année du cycle secondaire ainsi que les modalités administratives et de financement de cet outil telles qu'elles sont décrites dans le document 2010-D-461-fr-3.

L'entrée en vigueur proposée en septembre 2010 ne sera effective qu'à la condition que toutes les questions juridiques en ce qui concerne les droits d'auteur et de copyright soient résolues.

**A. 4. Cadre général pour la formation continue pour le personnel de direction – 2010-D-531-fr-4**

Le Conseil supérieur approuve le document relatif au cadre général pour la formation continue pour le personnel de direction. Le document est publié sur le site web : [www.eurisc.eu](http://www.eurisc.eu).

**V. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL DES ECOLES EUROPEENNES – 2010-D-63-fr-1 = annexes**

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel d'activité du Secrétaire général des Ecoles européennes. Le rapport est publié sur le site web : [www.eurisc.eu](http://www.eurisc.eu).

**VI. RAPPORT ANNUEL DU CONTROLEUR FINANCIER – 2010-D-132-fr-2**

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel du Contrôleur financier.

**VII. RAPPORT ANNUEL ICT DU CHEF DE L'UNITE INFORMATIQUE/STATISTIQUES DU BUREAU – 2010-D-142-fr-3**

Le Conseil supérieur prend note du rapport du Chef de l'Unité informatique/statistiques du Bureau du Secrétaire général.



## **VIII. POINTS B**

### **B. 1. Projet de règlement intérieur du Conseil supérieur – 2009-D-175-fr-7**

Le Conseil supérieur approuve le projet de règlement intérieur du Conseil supérieur. Le Règlement est publié sur le site web : [www.eurasc.eu](http://www.eurasc.eu).

### **B. 2. Dossier de conformité de l'école de Bad Vilbel (Land de Hessen) 2010-D-281-fr-2**

Le Conseil supérieur approuve le dossier de conformité de l'école de Bad Vilbel (Land de Hessen) qui constitue la deuxième phase du processus d'agrément de l'école. La troisième phase concerne l'audit de l'école qui se fera après que les bâtiments seront construits et que l'école sera opérationnelle.

### **B. 3. RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES 2008 – 2009-D-210-fr-2**

Le Conseil supérieur prend note du rapport de la Cour des comptes 2008 et des réponses du Secrétaire général.

### **Décharge des Conseils d'administration et du Secrétaire général pour l'exécution du budget 2008 – 2010-D-122-fr-2**

Le Conseil supérieur donne décharge aux Conseils d'administration et au Secrétaire général des Ecoles européennes pour l'exécution du budget 2008, à l'exception de la Commission qui vote contre.

### **B. 4. Audit sur la capacité des Ecoles européennes de Bruxelles – 2010-D-272-fr-2**

La Commission, le Bureau se concerteront avec le gouvernement belge afin d'arriver à un accord avec ce dernier et présentation d'un dossier au Conseil supérieur de décembre. Le Conseil supérieur sera informé de l'état d'avancement du dossier.

### **B. 5. Budget rectificatif et supplémentaire – 2010-D-92-fr-2**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Le Bureau et les écoles travailleront avec le budget 2010 approuvé en 2009 ; un budget rectificatif et supplémentaire sera demandé, si nécessaire, dans les prochains mois. Entretemps le Bureau du Secrétaire général aidera les écoles qui ont des problèmes de trésorerie en utilisant le fonds de réserve.

### **B. 6. Demande de l'Association des parents de l'Ecole européenne de Bruxelles IV relative à l'octroi d'une subvention pour le transport scolaire – 2010-D-312-fr-2**

Le Conseil supérieur décide d'octroyer à l'Association des parents d'élèves – Comité chargé des transports - de l'Ecole européenne de Bruxelles IV une subvention d'un montant maximum de 65.000 € pour l'année scolaire 2009/2010.

## B. 7. Budget 2011

- **Créations – Transformations de postes « Personnel administratif et de service » 2010-D-112-fr-2**

Le Conseil supérieur approuve les créations de postes suivants :

<b>Ecoles européennes</b>	<b>Postes</b>
Bruxelles II	0,50 Secrétaire 0,50 Comptable
Bruxelles III	0,50 Infirmière 1,00 Comptable
Bruxelles IV	0,50 Psychologue
Francfort	0,50 Préparateur Informatique
Luxembourg I	1,00 Technicien Informatique (Installation etc.)
Luxembourg II	0,50 Secrétaire 0,50 Comptable
	<b>Transformation de postes :</b>
Munich	0,50 Aide-Comptable transformé en 0,50 Comptable

Les crédits budgétaires liés aux créations/transformations de postes mentionnées ci-dessus sont prévus dans les budgets des Ecoles concernées.

- **Introduction à l'avant-projet de budget 2011 – 2010-D-72-fr-2**
- **Avant-projet de budget des Ecoles européennes – 2010-D-62-fr-1**

Le Conseil supérieur approuve le budget du bureau du Secrétaire général et des Ecoles européennes et s'engage à veiller à créer des mécanismes permettant de réduire certains coûts élevés ; les points spécifiques suivants sont ciblés :

1. Le Statut du personnel détaché : révision des salaires et indemnités. Un groupe de travail sera créé.
2. Création de cours
3. Elèves SEN

Des propositions seront soumises au Conseil supérieur de décembre 2010.

## B.8. Impact de la réduction de 30 à 28 du nombre d'élèves par classe à la rentrée de septembre 2011 – 2010-D-282-fr-2

Le Conseil supérieur décide de reporter la réduction de 30 à 28 du nombre d'élèves par classe jusqu'en 2012, date de la mise à disposition de Laken (Bruxelles IV) et de Bertranger-Mamer (Luxembourg II).

Un nouveau point de la situation sera fait durant l'année scolaire 2010-2011, tenant compte des infrastructures, des possibilités de détachement des enseignants et des disponibilités budgétaires.

**B. 9. Situation des inscriptions à Bruxelles pour la rentrée 2010 – Besoins en locaux supplémentaires - 2010-D-323-fr-1**

**Pour la rentrée 2010**, le Conseil supérieur approuve le principe de la création d'une classe de deuxième secondaire francophone (S2 FR) à l'école de Bruxelles IV, si cela s'avère nécessaire.

**Pour la rentrée 2011**, le Conseil supérieur donne mandat au Secrétaire général de demander d'ores et déjà aux autorités belges :

- de mettre à disposition des locaux supplémentaires pour accueillir 350 élèves de plus à la rentrée 2011,
- de prendre les mesures nécessaires pour que ces locaux soient fournis en temps utile pour être opérationnels à la rentrée 2011.

Le Conseil supérieur donne également mandat au Secrétaire général de préciser aux autorités belges les besoins en salles de classe et autres locaux en fonction de la situation spécifique de chaque école sur la base des deux premières phases d'inscription de la campagne 2010-2011

**B. 10. Création d'une cinquième Ecole européenne à Bruxelles – 2010-D-232-fr-2**

Ce point, qui requiert un vote du Conseil supérieur à l'unanimité, est soumis à la procédure écrite.

**B. 11. Reconduction de la Convention de service entre le Conseil supérieur et le service d'audit interne de la Commission européenne – 2010-D-102-fr-2**

Le Conseil supérieur souhaite être en possession du suivi des rapports et décide de reconduire le contrat pour un an.

**B. 12. Modalités d'acquisition de la calculatrice prévue par les nouveaux programmes de mathématiques - 2010-D-242-fr-2.**

**Le Conseil supérieur s'est prononcé favorablement :**

- sur les conclusions du GT Mathématiques (en annexes 2, 3, 4 et 5) du document 2010-D-242-fr-2 « Modalités d'acquisition de la « calculatrice » prévue par les nouveaux programmes de mathématiques;
- 
- sur le choix du support technologique par le groupe d'experts du groupe de travail

**Le Conseil supérieur a approuvé :**

- les modalités d'acquisition de la « calculatrice » prévue par les nouveaux programmes de mathématiques telles que décrites dans le document 2010-D-242-fr-2 ;
- l'ajout d'une telle unité mobile et son logiciel, dans la liste du matériel scolaire nécessaire aux programmes d'enseignement, remise aux parents par les écoles en début d'année scolaire en y incluant les réserves citées dans le document quant au type d'unité mobile imposée.

Le Conseil supérieur confirme ainsi l'adoption, et l'entrée en vigueur en septembre 2010, des programmes de mathématiques des 4èmes et 6èmes années.

### **B. 13. Baccalauréat**

#### **- Modification de certains articles du Règlement d'application du Baccalauréat européen – 2010-D-261-fr-2**

Le Conseil supérieur approuve les modifications d'articles du Règlement d'application du Baccalauréat européen. Le règlement est publié sur le site web : [www.eursec.org](http://www.eursec.org) et entre en application pour le Baccalauréat 2010.

#### **- Memorandum du Baccalauréat**

Le Conseil supérieur approuve la page 11 modifiée du memorandum du Baccalauréat.

### **B. 14. Admission d'élèves en catégorie I /**

#### **- Demande de l'EATC d'admettre les enfants de son personnel en C I – 2010-D-213-fr-2**

Le Conseil supérieur des Ecoles européennes ne donne pas une suite favorable à la demande d'accès des enfants du personnel de l'EATC en catégorie I dans les Ecoles européennes.

#### **- Demande du Conseil de l'Europe d'admettre les enfants de son personnel en C I – 2010-D-293-fr-1**

Le Conseil supérieur décide que le dossier sera soumis au Comité budgétaire de novembre 2010 et ensuite au Conseil supérieur de décembre 2010.

### **B. 15. Durée de l'année scolaire dans les Ecoles européennes – 2010-D-173-fr-1**

Le Conseil supérieur décide de renvoyer ce point devant le Comité pédagogique mixte et ensuite au Conseil supérieur de décembre 2010.

### **B. 16. Question de la délégation du Royaume-Uni relative à la règle des 9 ans – 2010-D-143-fr-1**

Le Conseil supérieur donne mandat au groupe de travail « Statut du personnel détaché » de mener une réflexion au sujet de la question de la règle des 9 ans.

### **B. 17. Calendrier des réunions – 2010-D-262-fr-1**

Le Conseil supérieur décide de soumettre ce point à la procédure écrite.

### **B. 18. Fixation de la date et du lieu de la prochaine réunion élargie du Conseil supérieur**

**1<sup>er</sup> décembre 2010** (9.30-10.30) Réunion des chefs de délégation  
(10.30 – 13.00) Conseil supérieur non élargi  
(14.30 – 17.30) Conseil supérieur élargi

**2 et 3 décembre 2010** : CS élargi (9.30 – 17.30)